



Concert'Express

Lundi 1er avril 2019

Concertation Anjou

6937, avenue Baldwin
Anjou, Montréal
(Québec) H1K 3C6

Tél. : 514 351-4173

info@concertationanjou.ca
www.concertationanjou.ca



Concertation Anjou

Dans ce numéro

Pas de pause, même en relâche!	2
« Mobilisons-nous pour la petite-enfance ! »	
Bilan et développement des enjeux	4
Encadrement du cannabis	5 - 6
Budget 2019-2020 : 35M\$ pour les groupes communautaires en santé et services sociaux	7

L'équipe
Véronique, Kheira et
Maxime

Nomination de Madame Véronique De Carufel, directrice générale de Concertation Anjou



de nouveaux projets à venir dans l'Arrondissement Anjou.

Détentrice d'un diplôme en communication et plusieurs formations en lien avec mon mandat, je cumule plus de 25 ans d'expériences dans le réseau communautaire, dont près de la moitié dans les quartiers de l'est de Montréal.

Les membres du conseil d'administration Concertation Anjou sont heureux d'annoncer la nomination de Madame **De Carufel** au poste de directrice générale, entrée en fonction le 4 mars dernier.

Je veillerai à l'administration et au bon fonctionnement de l'organisme selon les orientations et l'atteinte des résultats attendus. En plus de soutenir la mission, j'assumerai la coordination des différents comités en collaboration avec mon équipe mise en place et ainsi permettre aux citoyens, aux organismes et à nos partenaires majeurs d'avoir un lieu d'échange positif et évolutif.

Dans sa restructuration et dans un objectif de transparence, le conseil d'administration Concertation Anjou me fait entièrement confiance afin de resserrer les liens entre les différents bailleurs de fonds et nos partenaires, afin d'optimiser l'élaboration

Mon expérience professionnelle, ma grande sensibilité envers les individus et mon sens du partenariat ont assurément contribué au succès des liens que j'ai créés au fil des ans. Le milieu communautaire est pour moi un mode de vie. Je suis prête à relever ce grand défi dans un environnement positif et chaleureux et je suis impatiente de faire votre connaissance. Ensemble nous réaliserons des projets dynamiques et vivifiants de façon à faire rayonner Concertation Anjou

Véronique De Carufel, directrice générale de Concertation Anjou.

Courriel: direction@concertationanjou.ca

« Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions. »

Julie De Martino, présidente du Conseil d'administration.

Pas de pause, même en relâche!



Dans le cadre de la semaine de relâche qui se tenait du 4 au 11 mars dernier, Concertation Anjou n'a pas chômé ! Nous remercions chaleureusement **Linda Sexton** de l'Église St-Conrad de nous avoir permis d'utiliser le terrain de l'église pour nos activités extérieures du lundi ainsi que tous les parents et enfants qui se sont déplacés ! Nous tenons aussi à souligner la participation énergisante de partenaires du communautaire en la personne de **Patrick Yanga** du SAC Anjou et de **Amparo Duarte** du Carrefour Solidarité d'Anjou. Si la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche était une première dans l'histoire de Concertation Anjou, ce ne sera certainement pas la dernière étant donné l'enthousiasme ressenti des participants ! On se dit, à l'année prochaine !



« Mobilisons-nous pour la petite-enfance ! »

C'est le moment de dévoiler officiellement le **Grand livre des tout-petits d'Anjou 2018** ! Nous sommes très fiers du résultat final et nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants !

Après avoir circulé dans les garderies du quartier, le Grand livre a élu domicile à la **bibliothèque Jean-Corbeil** et est disponible pour consultation sur place dans la section jeunesse. Il est également possible de visualiser la notice bibliographique du Grand livre sur le catalogue Nelligan, l'outil de recherche du réseau des bibliothèques de Montréal.

Nous souhaitons saluer l'implication de **Mariouche Famelart, Magdalena Michalowska, Véronique Papineau-Archambault** ainsi que toute la merveilleuse équipe de la bibliothèque Jean-Corbeil pour leur précieuse collaboration dans le projet du Grand livre des tout-petits d'Anjou 2018 !

Nous souhaitons également remercier **Monalisa** et **Maddalena Borrega** des Garderies l'Académie préscolaire et les Chatouilleux, ainsi que **Khaled Abdenour** des Garderies 123 Géants et les P'tits anges d'Anjou de nous avoir accueilli lors de la journée de lancement de la Grande semaine des tout-petits 2018.

Vous pouvez consulter et télécharger le Grand livre en ligne sur notre site web à . <http://concertationanjou.ca/non-classe/le-grand-livre-des-tout-petits-danjou-2018/>



AVENIR D'ENFANTS
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES



Voici quelques extraits des pages du grand livre:

« Je suis très fière de vous remercier pour mon fils et je vous souhaite bon courage. Que Dieu vous bénisse davantage »

« Je veux être en bonne santé »

« J'ai le droit à une belle vie »

« De voir un enfant émerveillé devant peu, prouve que l'on n'a pas besoin d'une multitude de chose pour créer le bonheur »

Bilan et développement des enjeux



En tant que directrice générale je ne peux que constater l'immense boulot qui a été fait à Concertation Anjou en 2018-2019. Sachez que lors de la rédaction du bilan annuel, je m'assurerai de rendre à César ce qui revient à César. L'équipe extraordinaire mise en place à Concertation Anjou va pouvoir m'appuyer dans cette démarche.

Comme vous le savez tous, un important bailleur de fonds n'est plus en liste au financement de la Concertation et un autre prendra fin en décembre 2019. Notre organisation doit en parallèle consolider son développement avec une équipe réduite et penser à la pérennité de celle-ci.

Je crois fermement que nous avons un véhicule formidable à notre portée pour travailler ensemble et prendre notre place. Il y en a pour nos membres, pour nos employés ainsi que pour tous les citoyens et les organisations du quartier qui veulent serrer les rangs. En 2019-2020 sera peut-être pour vous le moment pour mettre à jour nos orientations communes et ainsi nous doter d'une nouvelle méthode et innover dans nos pratiques.

Peut-être

- ✓ Accentuer le sentiment d'appartenance et la promotion du quartier, notamment par l'accueil des communautés culturelles, la mise en œuvre de projets intergénérationnels mobilisateurs, l'organisation de fêtes de quartier et d'événements.

Peut-être

- ✓ Améliorer la qualité de vie des citoyens en créant notamment, un meilleur arrimage entre les organismes. Vous, les membres avez accompli tout cela, parfois chacun de votre côté, souvent ensemble, avec le support du Conseil d'administration, ses bénévoles de la

Concertation, en ayant le souci de faire participer les citoyens du quartier, les organismes et institutions à nos instances de Concertation, à notre démocratie locale. Je trouve encore une fois que notre communauté a de quoi être très fière et surtout satisfaite du chemin parcouru.

Voici les différents éléments abordés depuis mon arrivée : Réflexion sur la mission et les objectifs de Concertation Anjou en regard à la démarche de réflexion effectuée par l'ensemble des membres de la Table; Échange sur les enjeux, les rôles et les responsabilités de chacun en regard à la Concertation; Travail en cours sur la révision du plan d'action pour la table de Concertation Jeunesse et d'autres enjeux tous aussi importants sur lesquels nous nous pencherons.

Aussi, différents acteurs du milieu, issus des réseaux communautaires et institutionnels, unissent leurs forces afin d'améliorer les conditions et la qualité de vie des résidents. Leurs interventions prennent différentes formes : prévention, médiation, accompagnement, référence, écoute active et information.

L'image du quartier change, elle bouillonne, elle est en constante évolution. Je ne peux qu'être épatée de constater combien d'efforts sont déployés. C'est dans ce contexte exceptionnel que je suis arrivée dans l'équipe actuelle qui se mobilise et qui a à cœur le bien être de ses membres et des citoyens d'Anjou. Le mot d'ordre, allons de l'avant.

Au plaisir de travailler ensemble!

Véronique De Carufel

Directrice générale
Concertation Anjou

Encadrement du cannabis



C'est dans un souci de répondre au plus grand nombre de questionnements des citoyens d'Anjou, que nous publierons chaque mois des renseignements sur la réglementation du cannabis dans notre arrondissement. Différents intervenants y répondront le plus clairement possible et des liens vous seront partagés.

Débutons par la réglementation municipale.

Réglementation sur le cannabis :

Source : **Ville de Montréal** : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,143132698&_dad=portal&_schema=PORTAL

Encadrement du cannabis

17 octobre 2018 : Légalisation du cannabis au Canada

L'approche de la Ville de Montréal à l'égard du cannabis non thérapeutique s'inscrit dans une perspective de prévention, de réduction des méfaits et de promotion des saines habitudes de vie. Elle invite ses citoyens, comme ses visiteurs, à respecter les règles en place pour une cohabitation harmonieuse entre consommateurs et non-consommateurs. La Ville de Montréal applique la loi provinciale sur son territoire*.

Principaux éléments à retenir.

Vous avez moins de 18 ans.

La loi provinciale vous interdit d'avoir du cannabis en votre possession.

Vous avez 18 ans et +.

En considération de la loi provinciale, vous pouvez :

1. acquérir du cannabis, et ce, uniquement auprès de la Société québécoise du cannabis (SQDC);
2. avoir en votre possession 30 grammes et moins de cannabis séché ou son équivalent dans un lieu public;
3. avoir en votre possession 150 grammes et moins de cannabis séché ou son équivalent dans un ou plusieurs lieux privés, cette quantité inclut toutes les possessions de toutes les personnes majeures qui habitent la même résidence;
4. fumer dans certains lieux publics*, à noter qu'il est interdit de fumer dans plusieurs lieux; cliquez ici pour connaître les interdictions.

* Certaines dispositions réglementaires peuvent différer selon les arrondissements, veuillez vous référer à votre arrondissement pour en prendre connaissance.

IMPORTANT

Il est important de respecter les dispositions légales en place afin d'éviter de s'exposer à des poursuites.

1. Il est interdit de fumer ou de vapoter du cannabis partout où il est déjà interdit de fumer ou de vapoter du tabac, en plus de certains autres lieux.
2. Le cannabis doit être conservé de manière sécuritaire, soit à un endroit qui n'est pas facilement accessible aux personnes mineures et aux animaux de compagnie.
3. La loi provinciale interdit de cultiver du cannabis à des fins personnelles ou d'avoir en sa possession une plante de cannabis.



Questions les plus posées :

Une personne fume du cannabis dans un lieu où je pense qu'il n'est pas permis de le faire, où puis-je m'adresser pour vérifier ou pour déposer une plainte?

Le gouvernement du Québec et les corps policiers sont responsables de faire appliquer les dispositions entourant le cannabis fumé dans l'espace public en regard de la Loi encadrant le cannabis. Composez le 911 s'il s'agit d'une situation urgente ou préoccupante. Pour obtenir de l'information, il est préférable de composer le **1 877 416-8222**.

Sachez aussi que : L'usage du cannabis

Interdiction de fumer ou de vapoter du cannabis partout où il est déjà interdit de fumer ou de vapoter du tabac

À cela, s'ajoutent :

- ✓ les terrains des établissements de santé et de services sociaux;
- ✓ les terrains des établissements collégiaux et universitaires;
- ✓ les pistes cyclables;
- ✓ les aires d'attente de transport en commun.

Pour connaître tous les lieux où la consommation est interdite, consulter la liste détaillée des restrictions d'usage de

D'autres interdictions concernant l'usage du cannabis peuvent s'appliquer selon la municipalité. Informez-vous auprès de la municipalité.

L'odeur du cannabis fumé par une personne au parc m'indispose, je désire me plaindre, où puis-je m'adresser?

Il faut comprendre que la Loi encadrant le cannabis permet à une personne de fumer du cannabis dans les lieux publics à condition qu'elle respecte les règles entourant les lieux où il est permis de le faire. La Ville souhaite que les dispositions légales en place soient respectées pour une cohabitation harmonieuse entre consommateurs et non-consommateurs. Nous vous invitons à visiter le site encadrementcannabis.gouv.qc.ca pour plus de renseignements ou à composer le 1 877 416-8222 pour faire une plainte.

J'ai d'autres questions auxquelles je n'ai pas trouvé de réponse, où puis-je m'informer davantage?

Le gouvernement du Québec a conçu un [site Internet](#) destiné à l'encadrement du cannabis sur son territoire, vous êtes invités à le visiter pour trouver des réponses à vos questions.

Vous avez des préoccupations entourant la consommation de l'un de vos proches, informez-vous auprès de [Santé Montréal](#).

Vous êtes propriétaires et vous désirez savoir s'il vous est possible d'interdire à vos locataires de fumer du cannabis à l'intérieur de votre habitation, informez-vous auprès de la [Régie du logement](#).

Communiqué - pour diffusion immédiate

Merci de faire circuler dans vos réseaux

21 mars 2019



Budget 2019-2020 : 35M\$ pour les groupes communautaires en santé et services sociaux

Montréal, le 20 mars 2019 – La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et la campagne CA\$\$\$H - Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement se réjouissent d'une nouvelle importante, annoncée aujourd'hui par le gouvernement dans le cadre du budget 2019-2020. En effet, reconnaissant « l'apport essentiel des organismes communautaires au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise », le gouvernement vient d'annoncer **l'injection de 35 millions \$ supplémentaires au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.**

« Il est trop tôt pour savoir si cette somme sera uniquement dédiée en subventions à la mission des groupes, mais nous avons bon espoir, puisque ce fut le cas l'année passée », comme le souligne Mercédez Roberge, de la Table. *« Le financement à la mission est crucial, car il donne les moyens aux communautés, à travers leurs groupes communautaires, de trouver par elles-mêmes des solutions aux problématiques sociales auxquelles elles sont confrontées »,* ajoute t'elle.

Il s'agit d'un investissement important, comparé au 17M\$ ajouté l'an dernier par le gouvernement précédent. Cependant, **ce montant demeure largement insuffisant, compte tenu des besoins criants des 3000 groupes communautaires autonomes en santé et services sociaux..**

Pour lire et télécharger le communiqué en ligne, cliquez sur le lien suivant : <https://mailchi.mp/40c218e40cac/budget-2019-2020-35m-pour-les-groupes-communautaires-en-sant-et-services-sociaux?e=bdfff8bb73>

Calendrier

Lundi 8 avril 16h	Rencontre des Présidents et Directeurs des organismes	Agora Anjou
Mercredi 17 avril 9h	Comité plan d'action de Concertation Jeunesse	Agora Anjou
Jeudi 18 avril 13h15	Assemblée régulière des membres	Centre communautaire Anjou
Mardi 23 avril 9h	Concertation Familles	Agora Anjou
Jeudi 25 avril 13h	Concertation Aînés	Agora Anjou
Mardi 30 avril <i>Heure à confirmer</i>	Comité recommandation Concertation Jeunesse	Agora Anjou
Mardi 7 mai 9h	Comité de recommandation Concertation Familles	Agora Anjou
Jeudi 9 mai 13h30	Concertation Jeunesse	Agora Anjou
Mardi 14 mai 9h	Concertation Familles	Agora Anjou

Nos partenaires financiers



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec



REGROUPEMENT
PARTAGE
AIDEZ VOTRE COMMUNAUTÉ!